

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 30 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte.

**2022-11-1590**

### **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents ;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

DE renoncer à l'avis de convocation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2022-11-1591**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2022-11-1592**

### **MANDAT DE CONFECTION DES PLANS ET DEVIS & DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé des offres de services, soit Pluritec et Santec;

ATTENDU QUE les enveloppes de prix ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire est de 70 points et plus;

ATTENDU QUE l'entreprise Pluritec n'a pas obtenu la note de passage, et qu'en conséquence son enveloppe de prix lui sera retournée sans avoir été ouverte;

ATTENDU QUE l'analyse effectuée par le comité de sélection a établi le pointage final comme suit :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Stantec	362 631.15\$	3.65	1

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Stantec;

ATTENDU QUE la soumission de Stantec est conforme;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE le mandat de confection des plans et devis, ainsi de la surveillance des travaux, du projet de mise aux normes de l'eau potable soit confié à Stantec Experts-conseil ltée au montant de 362 631.15\$ taxes incluses;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'addenda no 1, l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QUE cette dépense soit financée au moyen du règlement d'emprunt 352-20.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2022-11-1593**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

De lever l'assemblée à 19h12.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Mairesse

---

Directrice générale